



A Beaufort-en-Anjou **la demande de carte passeport pourra être enregistrée à la mairie de son choix, et non plus obligatoirement à la mairie de domicile.**

Liste des autres mairies équipées dans le Maine-et-Loire : [cliquez ici](#)

Préinscription

Avant de prendre rendez-vous à la mairie et afin de faciliter votre démarche, vous pouvez **pré-remplir un formulaire en ligne** sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

Ce dispositif de « **pré-demande** », **entièrement gratuit**, ne concerne que les informations administratives de l'usager, il est facultatif. Il est possible d'**utiliser le formulaire Cerfa papier**.

Pour remplir votre dossier en mairie, vous devrez connaître les noms, prénoms, date et lieux de naissance de vos parents.

> En ligne : ants.gouv.fr

> Explications en vidéo (tutoriel) :

Dépôt du dossier et retrait

La prise d'empreintes se fera lors de votre dépôt de dossier en mairie.

Après instruction de votre dossier complet, le service état civil de la ville vous informera de la mise à disposition de votre passeport.

Coût d'un passeport biométrique

En France métropolitaine, le coût est de :

- 86 € pour une personne majeure
- 17 € pour une personne mineure de 0 à 14 ans
- 42 € pour une personne mineure de 15 à 17 ans.

Où se procurer un timbre fiscal ?

- En ligne : [acheter un timbre fiscal sur timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr)

- Chez les buralistes : les timbres fiscaux dématérialisés. Le flash code doit être présenté à l'agent de mairie pour qu'il puisse le scanner.

- Auprès d'un centre des finances publiques, d'une trésorerie ou d'un service des impôts des entreprises (SIE).

Pour toutes autres questions consulter le site du service public : [cliquez ici](#)